

Annexe

Périmètre des comptes annuels

Objet social :

Le comité régional FFESSM AURA est un organisme déconcentré de la Fédération française d'Etudes et de Sports Sous Marins (FFESSM) au sens des dispositions de l'article 16-V de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée.

Le Comité, déclaré conformément à la loi du 1er juillet 1901, a pour objet de décliner dans son ressort territorial les missions définies au titre I des statuts de la FFESSM.

Ainsi, d'une manière générale, le Comité est chargé de développer et de favoriser, dans son ressort territorial, par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatiques, le respect de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes, notamment la nage avec accessoires, pratiquée en mer, piscine, lac ou eau vive.

Nature et périmètre des activités réalisées :

Le Comité a pour objectif l'accès à la pratique des activités physiques et sportives. Le Comité assure, sous l'autorité de la Fédération, les missions prévues au III de l'article 16 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Il représente et défend, dans son ressort territorial, l'image, le projet et les intérêts de la FFESSM, auprès de ses membres, des institutions et, plus généralement, du public.

Il représente et défend également, dans son ressort territorial, les intérêts des membres et des activités de la FFESSM.

Il facilite la constitution de nouveaux clubs dans son ressort territorial, développe et coordonne les activités subaquatiques et interclubs.

Il assure la collecte des aides financières auprès des organismes institutionnels dont il dépend et leur répartition aux actions organisées, dans le cadre du projet associatif en vigueur, par les Comités départementaux rattachés au Comité régional,

Il prend en charge l'organisation des compétitions ainsi que les sélections dans son ressort territorial, outre toutes réunions et manifestations susceptibles de favoriser les buts ci-dessus définis.

Le Comité régional FFESSM AURA exerce les attributions ainsi confiées dans la limite du territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Description des moyens mis en oeuvre :

Le comité est financé :

* par des rétrocessions accordées par la Fédération française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sur les affiliations, les licences et les brevets;

* par la refacturation de participations aux organisateurs de stages ;

* par des subventions.

Annexe COVID-19

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 restent d'une importance telle qu'il ne nous semble pas possible d'en faire abstraction (quand bien mêmes les conséquences seraient non significatives ou positives).

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts sur notre activité.

La COVID a entraîné l'annulation de nombreux événements sur l'exercice du fait de l'impossibilité de se regrouper et de restrictions administratives impactant entre autre le domaine du sport.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Autres informations sur les règles comptables

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC 2014-03 en lieu et place du règlement CRC 99-01 constitue obligatoirement un changement de méthode.

Aucun reclassement significatif n'a du être opéré suite à ce changement de méthode comptable.

Immobilisations
Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains	2 251			2 251
- Constructions	12 975			12 975
- Installations techniques, matériel outillage industriels	111 912	12 306		124 218
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	127 138	12 306		139 444
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	100			
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	100			
Total général	127 238	12 306		139 444

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions	12 975			12 975
- Installations techniques, matériel outillage industriels	111 912	1 420		113 332
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	124 887	1 420		126 307
Total général	124 887	1 420		126 307

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de recherche et de développement		
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains	Non amortissable	
- Constructions	Linéaire	30 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Créances

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 116	32 116	
Autres créances	65 136	65 136	
Totaux	97 252	97 252	

Dettes

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 598	71 598		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	6 996	6 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 036	1 036		
Autres dettes	2 321	2 321		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	20 190	20 190		
Total	102 141	102 141		

Produits exceptionnels

Afin de respecter les normes comptables en vigueur, les corrections comptables significatives suivantes ont été réalisées sur l'exercice :

- Annulation de provisions pour risques sans objet suffisamment précis constatées antérieurement à hauteur de 144 007,80 € ;
- Reprise des produits constatés d'avance sur remises licences passés à tort en N-1 pour 83 371,52 € ;
- Prise en compte de l'amortissement intégral du bâtiment détenu par l'association pour 12 975,35 € ;
- correction du cut off licences 08/2020 pour 3 275,08 € ;
- Correction du cut off brevet 08/2020 pour 3 088,00 €.

En conséquence, le solde du compte de produits exceptionnels "corrections d'erreurs" est de 220 767,05 € à la clôture de l'exercice.

Autres informations

Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds propres sans droit de reprise				
- Fonds propres statutaires				
- Fonds propres complémentaires				
- Autres				
Fonds propres avec droit de reprise				
- Fonds statutaires				
- Fonds propres complémentaires				
- Autres				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves pour projet de l'entité				
- Réserves diverses	304 192			304 192
- Autres				
- Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	0	308 787		308 787
Situation nette (sous total)	304 192	308 787		612 979
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement		7 346		7 346
Provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations				
TOTAL	304 192	316 133		620 325

Concours publics et subventions (Art. 431-9 d'ANC 2018-06)

Nature / Financeurs	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	autres	Total
Concours publics					
Subventions d'exploitation		11 900	57 130	1 000	70 030
Subventions d'investissement			7 500		7 500
Total		11 900	64 630	1 000	77 530